

Août 2020

RAPPORT DU JURY

Recrutement par concours des administrateurs des affaires maritimes Session 2020

Rédacteur

Pierre-Yves ANDRIEU, président du jury

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES	5
2.1 - Impressions générales	5
2.2 - Impressions par sujets et épreuves	5
2.2.1 - Épreuves de droit public et d'administration	5
2.2.1.1 - Épreuve de droit public concours 4.1 (Le principe de transparence en droit public) :.....	5
2.2.1.2 - Épreuve d'administration concours 4.2	6
2.2.2 - Épreuves de droit privé.....	6
2.2.2.1 - Épreuve de droit privé concours 4.1 (l'équilibre contractuel) :	6
2.2.3 - Épreuves de « culture générale »	6
2.2.3.1 - Épreuve de culture générale concours 4.1 (La solidarité est-elle nécessaire à une société bien ordonnée ?)	6
2.2.3.2 - Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (La parité favorise-t-elle l'égalité ?)	7
2.2.4 - Épreuve de sciences économiques.....	7
2.2.4.1 - Épreuve de sciences économiques concours 4.1 (faut-il réglementer les monopoles ?)..	7
2.2.5 - Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)	8
2.2.5.1 - Concours AAM de l'article 6-1 / 2020.....	8
2.2.5.2 - Concours AAM de l'article 4-1 / 2020.....	9
2.2.5.3 - Concours AAM de l'article 4-2 / 2020.....	10
2.2.6 - Épreuve de sciences et techniques.....	10
2.2.7 - Anglais.....	11
3 - LES ÉPREUVES ORALES	11
3.1 - Oral d'option.....	11
3.2 - Anglais	12
3.3 - Entretien avec le jury	12
3.3.1 - Concours 4.1	12
3.3.2 - Concours 4.2	12
3.3.3 - Concours 6.1	12
4 - STATISTIQUES	14

Rapport général du président du jury

Pierre-Yves ANDRIEU, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 4-1

CONCOURS ARTICLE 4-2

CONCOURS ARTICLE 6-1

SESSION 2020

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2020 de recrutement d'administrateurs des affaires maritimes s'est déroulé du 3 au 5 juin 2020 (épreuves écrites), le 24 juillet (épreuves sportives) et du 27 au 30 juillet 2020 (épreuves orales). Le calendrier des épreuves et le contenu des épreuves orales et sportives ont fait l'objet d'adaptations en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. (Arrêtés du 28 mai et du 4 juin 2020).

Le concours était ouvert au titre de trois voies de recrutement :

- Article 4-1 : 6 postes ouverts, selon l'arrêté du 26 mars 2020,
- Article 4-2 : 1 poste ouvert, selon l'arrêté du 26 mars 2020,
- Article 6-1 : 4 postes ouverts, selon l'arrêté du 26 mars 2020.

Le jury avait été préalablement composé selon les arrêtés :

- Article 4-1 : du 3 février 2020
- Article 4-2 : du 3 février 2020
- Article 6-1 : du 3 février 2020

2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES

2.1 - Impressions générales

L'année 2020 a vu un niveau formel général des écrits très honorable, sauf dans le concours de l'article 4.2. Le niveau est généralement satisfaisant, qu'il s'agisse de l'orthographe, de la syntaxe, de la grammaire ou de la ponctuation : les candidats savent énoncer et exprimer leur pensée dans une langue très correcte. Plusieurs devoirs sont simples mais bien structurés.

Le plus souvent, les copies les mieux écrites sont aussi sur le fond les meilleures. L'inverse se vérifie également.

Parfois, en droit public comme en culture générale, les copies souffrent d'erreurs méthodologiques dans l'analyse du sujet : définitions précises des termes du sujet et délimitation. L'articulation des termes du sujet mérite d'être mieux prise en compte pour éviter les hors sujets. Le recours aux citations est parfois un peu abusif et ne doit pas faire perdre de vue l'analyse personnelle et la structuration de la démonstration.

2.2 - Impressions par sujets et épreuves

2.2.1 - Épreuves de droit public et d'administration

2.2.1.1 - Épreuve de droit public concours 4.1 (*Le principe de transparence en droit public*) :

Le sujet de droit public sur la transparence en droit public a donné lieu à de nombreuses copies dans lesquelles les candidats ont un peu confondu l'intitulé avec un sujet de culture générale. C'est davantage la question de la transparence dans les démocraties contemporaines, ce qui n'a pas permis un traitement véritablement juridique du sujet. Toutefois, dans l'ensemble, les copies attestent de solides connaissances en droit public mais qui n'ont pas toujours été correctement mobilisées en raison d'erreurs méthodologiques dans l'analyse du sujet.

Le sujet était très large car la transparence est une notion présente dans beaucoup de matières qui relèvent du droit public : la vie politique, le droit de l'action administrative et la science administrative (les relations administration / administrés), les contrats administratifs, la décentralisation et les rapports entre l'État et les autorités locales. La transparence est en effet un pilier de la réforme de l'État qui a commencé à la fin des années 1980 et dont le mouvement est toujours en marche. La difficulté du sujet résidait donc, en premier lieu, dans la délimitation du sujet, ce qui devait donner lieu à une définition des termes du sujet (transparence, principe et droit public). Dans de trop nombreuses copies, la notion de transparence a été définie de manière très floue et sans la rapporter au « principe ». La référence au principe devait conduire les candidats à s'interroger sur le statut juridique du principe de transparence en droit public. Pilier de la réforme de l'État, la transparence est devenue un principe général applicable au fonctionnement des services publics (aux côtés des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité) et un principe cardinal du droit des activités économiques des personnes publiques (commande

publique, autorisations d'occupation du domaine public). La transparence est également devenue une règle dans la vie politique, règle qui a tendance à s'étendre toujours un peu plus au nom de la moralisation de la vie publique et de la lutte contre les conflits d'intérêts. Une mise en perspective historique était la bienvenue et permettait justement de mieux délimiter le sujet car il était sans doute difficile de traiter de manière exhaustive de toutes les manifestations de la transparence en droit public.

2.2.1.2 - Épreuve d'administration concours 4.2

Sans objet, aucun candidat n'ayant choisi cette option.

2.2.2 - Épreuves de droit privé

2.2.2.1 - Épreuve de droit privé concours 4.1 (l'équilibre contractuel) :

Un(e) seul(e) candidat(e) a choisi cette option.

2.2.3 - Épreuves de « culture générale »

2.2.3.1 - Épreuve de culture générale concours 4.1 (La solidarité est-elle nécessaire à une société bien ordonnée ?)

Comme pour l'épreuve de droit public, les copies sont plutôt bien écrites et sans trop de fautes d'orthographe ou de syntaxes. Celles qui étaient rédigées dans un style maladroit comportaient également de trop nombreuses fautes d'orthographe, ce qui a conduit à des notes éliminatoires.

Les candidats ont un peu tendance à recourir systématiquement aux citations alors que les termes du sujet n'ont pas toujours été correctement réfléchis. Rares sont les copies à s'être véritablement interrogées sur « la société bien ordonnée » dont on trouve une formalisation célèbre chez Jean-Jacques Rousseau mais que l'on retrouve également chez d'autres auteurs (Rawls par exemple). En revanche, un véritable effort a été fait pour définir la solidarité. Les copies qui n'ont pas obtenu la moyenne proposaient souvent une définition erronée de la solidarité. L'écueil consistait à confondre solidarité et fraternité (voire charité) et à aborder la solidarité dans une conception exclusivement religieuse et morale.

Pour traiter un tel sujet il était difficile de ne pas citer le mouvement du solidarisme emmené par Léon Bourgeois à la fin du XIXe siècle. La référence à l'étymologie latine du mot solidarité (in solidum : « le tout ») était également tout à fait pertinente pour analyser le sujet. Une mise en perspective historique était nécessaire et on la retrouve dans les meilleures copies.

On trouve dans les copies de nombreuses références à l'actualité récente (mouvement des gilets jaunes et manifestations après la mort de G. Floyd avec le mouvement Black live matters). D'autres références à l'actualité étaient possibles et sans doute plus appropriées comme la question du devoir de solidarité.

2.2.3.2 - Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (La parité favorise-t-elle l'égalité ?)

Les quelques copies rédigées par les candidats du concours 4.2 attestent un niveau de rédaction et de réflexion tout à fait insuffisant à l'exception d'une seule dans laquelle on trouve un effort d'analyse des termes du sujet et de structuration de la démonstration.

Les copies rédigées par les candidats du concours 6.1 sont de meilleure facture. Les termes du sujet sont définis et l'analyse est correctement structurée. La plupart soulignent les liens entre parité et égalité à travers la discrimination positive. Plus rares sont les copies qui se réfèrent aux dérives et autres effets pervers de la parité alors que c'était au cœur du sujet en raison de sa forme interrogative laquelle suggère une analyse critique. Il fallait également éviter des réflexions trop générales avec des développements à la marge du sujet (l'exemple des féminicides était hors sujet). Le risque était encore de traiter le sujet de manière trop stricte en se plaçant uniquement du point de vue du genre et de la représentation politique. Dans la plupart des copies, on mesure les difficultés à définir correctement la parité et à la distinguer de l'égalité, ce qui empêchait de traiter de manière exhaustive la question. Les meilleures copies contiennent de nombreuses références philosophiques et politiques. En revanche, les citations à mauvais escient ou les citations « systématiques » ne sauraient remplacer la réflexion personnelle.

2.2.4 - Épreuve de sciences économiques

2.2.4.1 - Épreuve de sciences économiques concours 4.1 (faut-il réglementer les monopoles ?)

Le niveau général des candidats ayant choisi cette option est satisfaisant ce qui confirme leur bonne préparation à ce concours et à cette épreuve.

Le sujet relevait de la microéconomie standard et était bien maîtrisé. Les connaissances fondamentales sont toutes acquises et très souvent très bien maîtrisées. Mais la difficulté du sujet régnait surtout dans la question posée. L'examinateur n'attendait pas une simple réponse mais une vraie analyse économique, voire même une étude précise de cas. Plusieurs candidats ont perçu l'attente et se sont efforcés de débattre, de poser le contexte réglementaire, de proposer un bilan. Cette réflexion a été très valorisée.

Quelques candidats négligent parfois de définir les notions de monopole ; c'est regrettable car ils ne perçoivent pas alors les enjeux du côté de l'offre.

D'une manière générale, le sujet a bien été perçu et bien maîtrisé par la plupart des candidats.

2.2.5 - Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

2.2.5.1 - Concours AAM de l'article 6-1 / 2020

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

Le thème du dossier était :

« L'alimentation en question ... Du véganisme au sans gluten, des risques d'allergies aux nouvelles ressources alimentaires, des circuits courts de production à la demande en croissance continue de produits « BIO », existe-t-il aujourd'hui une nouvelle approche de l'alimentation ? Les politiques publiques, nationales ou locales, doivent-elles et peuvent-elles prendre en compte et accompagner ces évolutions ?

A partir des documents joints, vous rédigez une note ayant pour objet de présenter les enjeux actuels relatifs à cette évolution des modes de consommation en matière alimentaire, les effets bénéfiques possibles comme les contraintes ou les conséquences complexes qui peuvent également en découler.

Votre travail ne devra pas dépasser 8 pages, soit deux copies doubles. »

Cette consigne devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution des activités humaines) ;
- Leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure ;
- Leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter ;
- Leur puissance de travail pour traiter une masse importante d'informations contenues dans un dossier de 75 pages, comportant 13 documents.

Typologie des erreurs relevées

Sur le fond, le principal écueil était de ne pas réussir à problématiser clairement le sujet de la note : de nombreux points étaient traités dans les différents documents et ce foisonnement d'informations, d'intérêt variable selon le plan choisi, devait faire l'objet d'une organisation claire et cohérente lors de la rédaction.

Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), demeure constant et la technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.

En 2020, le concours 6-1 fait à nouveau apparaître - à travers un nombre de copies limité - une proportionnalité respectée en termes de qualité sur un total de 9 compositions.

A noter que la meilleure copie a présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception et de respect du plan annoncé qui a permis, dans le respect de la consigne de ne pas dépasser 8 pages, une prise de connaissance aisée du travail réalisé.

Cet ensemble de points fait une différence nette entre les candidats, dans un contexte de correction d'un volume significatif de copies en période de concours, lors d'une sélection par nature très exigeante pour accéder à un corps de niveau A+.

2.2.5.2 - Concours AAM de l'article 4-1 / 2020

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

Le thème du dossier était :

« L'alimentation en question ... Du véganisme au sans gluten, des risques d'allergies aux nouvelles ressources alimentaires, des circuits courts de production à la demande en croissance continue de produits « BIO », existe-t-il aujourd'hui une nouvelle approche de l'alimentation ? Les politiques publiques, nationales ou locales, doivent-elles et peuvent-elles prendre en compte et accompagner ces évolutions ?

A partir des documents joints, vous rédigerez une note ayant pour objet de présenter les enjeux actuels relatifs à cette évolution des modes de consommation en matière alimentaire, les effets bénéfiques possibles comme les contraintes ou les conséquences complexes qui peuvent également en découler.

Votre travail ne devra pas dépasser 8 pages, soit deux copies doubles. »

Cette consigne devait amener les candidats issus directement des parcours de formation de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur une méthodologie bien maîtrisée pour cette épreuve et sur une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, à mettre en valeur :

- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société) ;
- Leur capacité à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment) pour proposer et orienter un plan ;
- Leur aptitude à discriminer la valeur ou l'importance des documents présentés, de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter ;
- Leur vision et analyse d'une problématique de société, actuelle ou contemporaine.

Typologie des erreurs relevées

Sur le fond, le principal écueil était de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir d'un dossier de 75 pages composé de 13 documents.

Sur 44 copies du concours externe en 2020, 21 copies qui ont reçu des notes allant de 8,5 à 12/20, n'ont pas échappé à cette difficulté. 23 copies ont en revanche bien traité l'exercice avec des notes comprises entre 12,75 et 16/20, dont 6 copies se sont révélées de très bonne, voire d'excellente facture (notes comprises entre 15 et 16/20).

À noter qu'aucune copie cette année n'a reçu de note éliminatoire. On mentionnera également qu'une seule copie a dépassé largement (11 pages) le volume prescrit de 8 pages, ce qui a eu un impact négatif sur la qualité finale du travail réalisé.

Sur la forme, par rapport au même exercice de l'an passé, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe et grammaire, qualité stylistique, clarté de l'expression), est constant et la technique de la note sur dossier globalement très bien maîtrisée dans ce concours externe à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours (57% des copies notées de 12,75 à 16/20). Il s'agit par conséquent d'une épreuve qui peut être très bénéfique pour les candidats pour asseoir leur socle de points en vue de l'admissibilité.

Les toutes meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception du plan (en ayant dégagé une véritable problématique) et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé, sur un sujet particulièrement riche.

2.2.5.3 - Concours AAM de l'article 4-2 / 2020

Épreuve de note sur dossier (note de synthèse)

L'analyse du sujet, précédemment développée pour le concours externe ne peut être transposée en 2020 au concours interne. On peut mentionner les points ci-après quant au niveau global des copies :

Sur 4 copies du concours interne aucune copie ne s'est révélée cette année au niveau requis pour cette épreuve (4 notes éliminatoires), cela en lien avec un manque de préparation pour un concours de catégorie A+.

2.2.6 - Épreuve de sciences et techniques

Un seul candidat du concours 4-1 a choisi cette option avec un niveau correct de compréhension des questions.

Les candidat(e)s au concours 4-2 s'étant présenté aux épreuves écrites (trois) ont tous choisi cette option « sciences et techniques ». L'épreuve était composée de quatre questions demandant une approche polyvalente de la connaissance des navires de commerce.

1/ La première question portait sur la connaissance des moteurs de propulsion. Après une description schématique des principaux circuits de fluides, il était demandé des précisions sur le démarrage du moteur et sa surveillance durant la marche. Cette question abordait également l'application de l'annexe VI de la convention Marpol et la limitation des polluants atmosphériques émis par les navires.

2/ La deuxième question demandait de présenter les dispositifs de lutte contre l'incendie dans la salle des machines d'un navire et d'établir une comparaison entre ces systèmes.

3/ La troisième question avait pour objectif d'apprécier les connaissances techniques et descriptives liées à la construction et à l'exploitation d'un navire minéralier.

4/ La quatrième question portait sur l'organisation des opérations de recherche et de sauvetage.

Les quatre questions abordaient des parties variées du programme. Elles étaient à la portée d'un candidat titulaire d'un brevet de chef de quart passerelle ou machine ou d'un niveau ou d'une formation équivalente.

Les copies reflètent, à des degrés divers, certaines connaissances théoriques ou une expérience pratique dans l'un ou l'autre des thèmes abordés mais pas dans la globalité. De façon générale, l'on note une difficulté à organiser les éléments de réponse sous une forme structurée et hiérarchisée.

2.2.7 - Anglais

Le niveau de difficulté du texte était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de référence pour les langues) « *Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe...* »

Ce niveau n'était globalement pas atteint dans le concours 4.2.

Des nombreuses copies des concours 4.1 et 6.1 étaient bonnes, très bonnes, voire excellentes. Il y a eu une seule note éliminatoire dans le concours 4.1. Certains points demandent un peu de réflexion et d'analyse pour être correctement traduits. Dans cet exercice, il est rappelé que la traduction littérale n'est pas suffisante et conduit parfois à un léger changement du sens du texte voire à une interprétation contraire au texte d'origine.

3 - LES ÉPREUVES ORALES

Les candidates et candidats de cette année 2020 se sont pour la plupart particulièrement bien préparés aux épreuves orales avec une excellente présentation générale, une affirmation voire une « démonstration » de leurs connaissances ou intérêts pour le domaine maritime et de façon plus aléatoire pour servir l'État sous statut militaire.

En l'absence de réponse adaptée ou suffisante sur ces points, le jury a tenté systématiquement de comprendre les motivations des candidat(e)s.

3.1 - Oral d'option

Sans objet cet oral ayant été supprimé par l'arrêté du 4 juin 2020 portant adaptation des épreuves des concours en raison de la crise sanitaire.

3.2 - Anglais

Sans objet cet oral ayant été supprimé par l'arrêté du 4 juin 2020 portant adaptation des épreuves des concours en raison de la crise sanitaire.

3.3 - Entretien avec le jury

D'une façon très générale, les candidats admissibles ont pour la plupart une présentation parfaitement adaptée à des candidats à un concours A+ conduisant à un corps d'officiers. Leur prestation de présentation est souvent très bien préparée, organisée et d'une durée maîtrisée avec un naturel affiché pour la plupart d'entre eux, capables ainsi de faire passer une véritable motivation.

Le jury a veillé à bien analyser les motivations de certains candidats pour éviter autant que possible les déconvenues, induisant notamment des démissions post-concours.

3.3.1 - Concours 4.1

Les meilleurs candidats présentent des caractéristiques communes :

- Ils ont multiplié les expériences extra-scolaires au cours de leurs études (travail, stages, bénévolats, associations étudiantes, projets, sport) de façon souvent étonnante, montrant des personnalités curieuses, ouvertes, entreprenantes et tournées vers les autres ;
- Ils ont un parcours scolaire relativement riche, pas rigoureusement linéaire, mais cohérent ;
- Ils ont fait des recherches ou des stages avec des connaissances sur le corps et/ou le domaine maritime, ils sont informés et motivés, ils savent en parler.

Certaines personnalités ont très bien réussi le concours en marquant le jury par une sincérité et une force de caractère peu communes et parfois des parcours de vie impressionnants.

3.3.2 - Concours 4.2

Sans objet.

3.3.3 - Concours 6.1

Deux profils de candidats se présentent généralement au jury, et cela a été le cas en 2020 comme pour les années précédentes :

a. des candidats naturels ou de continuité.

De formation technique ou administrative, leur parcours les a amenés dans le domaine maritime ou proche de celui-ci et présenter le concours leur apparaît comme une évolution naturelle de leur carrière. Ces candidats sont la plupart du temps très informés, bien préparés, avec un projet mûri. Ils ont parfois déjà présenté le concours externe.

Le passage dans un corps d'encadrement supérieur et de direction à statut militaire avec des valeurs liées au statut d'officier et un très large spectre de métiers et d'affectations ne semble pas avoir été toujours bien mesuré par certains candidats conduisant le jury à s'interroger réellement sur leurs motivations, capacités et aptitudes.

b. des candidats atypiques ou de rupture.

La difficulté pour le jury est de cerner le projet professionnel de ces candidats et leur véritable motivation. Il en existe deux grandes familles, pour schématiser :

- ceux qui font une découverte en cours de carrière, affichant une passion pour un nouveau métier et de nouveaux horizons professionnels ;
- ceux qui sont plus opportunistes et y voient une occasion de promotion – peu importe finalement le métier ou le secteur, seul le statut compte, sans parfois prêter attention à son caractère militaire– ou qui fuient leur structure ou leur emploi.

Les conditions de reconstitution de carrière doivent être prises en compte par les candidats à ce concours. Il est recommandé de bien se renseigner sur ce sujet au préalable auprès des services de la DRH spécialisés dans la gestion du personnel maritime, pour éviter toute déconvenue à l'issue du recrutement ou a fortiori de découvrir le problème pendant l'oral devant le jury...

4 - STATISTIQUES

Nota : sous réserve de l'accord du contrôleur budgétaire ministériel, les postes non pourvus d'un concours peuvent être reportés sur un autre concours.

En 2020, les 3 postes non pourvus des concours 4.2 et 6.2 ont été reportés sur le 4-1, conduisant à l'appel à la liste complémentaire.

<u>ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)</u>							
Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	8	134	73	26	22	8	6
2016	8	109	64	25	22	8	5
2017	8	120	78	28	24	8	7
2018	8	120	67	32	23	8	7
2019	6	108	69	29	23	6	8
2020	6	117	46	23	20	6	8

ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-2)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	16	8	4	3	3	0
2016	4	13	7	2	2	1	0
2017	4	14	0	0	0	0	0
2018	3	16	3	2	2	1	0
2019	1	15	4	0	0	0	0
2020	1	4	4	0	0	0	0

ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6-1)

Session	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrit	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2015	4	35	21	15	14	4	1
2016	2	19	14	8	8	2	3
2017	3	22	17	11	10	3	3
2018	3	30	17	16	15	3	5
2019	4	17	9	6	5	3	0
2020	4	10	6	4	4	2	0

